

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
AMÉNAGEMENT - FINITION

DOSSIER
TECHNIQUE

NUMÉRO DU CANDIDAT

Ce dossier est commun aux épreuves E1 et E2.

Il doit être impérativement rendu complet en fin d'épreuve E1.

Il vous sera redonné pour l'épreuve E2.

SOMMAIRE

Extrait du C.C.T.P (doublage, cloison, peinture, isolation, plafond)	1/19 à 3/19
Extrait du quantitatif (doublage, cloison, peinture, isolation, plafond)	4/19 à 6/19
Extrait du C.C.T.P (sols collés)	7/19
Extrait du quantitatif (sols collés)	8/19
Fiches techniques (cloison séparative)	9/19 et 10/19
Extrait de bordereau	11/19
Réglementation (isolation thermique)	12/19
Plans architecte	13/19 à 17/19
Fiche ressources	18/19
Fiches techniques (pulvérisation)	19/19

9.0.0. OBSERVATIONS GENERALES

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être équivalents d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission. L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par le Maître d'œuvre. Pour tous les produits ou complexes isolants, l'entreprise devra fournir, à l'appui de son offre, le classement ACERMI.

Une visite sera effectuée sur place avant tout commencement d'exécution afin de détecter les altérations ou imperfections éventuelles des subjectiles et de signaler aux maîtres d'œuvre, les malfaçons qui doivent être reprises. A défaut, l'entreprise sera réputée avoir acceptée le support sans réserve.

Les stockages des matériaux seront en tout point conformes aux prescriptions des fabricants.

Les prix comprennent :

- les essais de peinture et de teintes à la demande du maître d'œuvre,
- les rechargements, sujétions de polychromie,
- les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais,
- les précautions à prendre pendant les travaux pour protéger toutes les parties ne recevant pas de peinture ou d'enduit,
- les nettoyages en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, grattage, etc.).

NOTA : Les prescriptions peinture ont été établies au DTU 59.1 (normes P. 74.201 et P. 74.202) qui fixe de manière très précise les conditions d'application en fonction des subjectiles. Sauf prescriptions contraires du C.C.T.P. ce texte sera intégralement applicable aux travaux et en cas de litige servira de référence.

De même, à défaut de document spécifique pour l'application de peintures et revêtements d'étanchéité (I1 à I4) il sera fait application du 42-1 à l'exception des travaux préparatoires qui seront réalisés suivant prescriptions du fabricant.

9.0.1. DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS

9.0.1.0. GENERALITES

9.0.1.0.1. Choix des produits

Le choix des produits (doublages, cloisons séparatives, plafonds) devra être établi en fonction de la nouvelle réglementation acoustique en fonction des caractéristiques de la structure.

9.0.1.0.2. Tracés et implantations

Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait (notamment profilés aluminium de raccordement entre façades et baignoire).

Les cloisonnements des salles de bains seront exécutés à l'aide d'un gabarit de baignoire retenu pour le chantier, fourni et réalisé par le présent lot et spécialement adapté aux modèles de baignoires.

A défaut, les cloisons devront être démolies et reprises, ou, si les dimensions de la salle de bains sont supérieures à celles prévues, l'entreprise aura à sa charge les profils d'habillage aluminium ou les tablettes nécessaires aux raccords.

9.0.1.0.3. Trait de niveau

Dans le cas de revêtements de sol scellés ou chapes flottantes, le trait de niveau existant sur le gros œuvre sera reproduit sur les éléments de doublages par le présent lot.

9.0.1.0.4. Mise en œuvre

Préalablement à toute intervention, l'entreprise exécutera les calfeutrements en périphérie des menuiseries et coffres de volets roulants. Ceux-ci seront réalisés par chanfrein exécutés à la colle à "placo" ou en polyuréthane expansé avant la pose des doublages.

Cette disposition est obligatoire sur murs agglôs ou béton brut. Dans le cas de béton coulé au fini, elle sera réalisée aux frais de l'entreprise de menuiserie en cas d'insuffisance d'efficacité des joints d'étanchéité à l'air. Toutes les canalisations électriques sont prévues encastrées dans les éléments de gros œuvre. Aucun grutage de l'isolant n'est admis.

Les travaux seront effectués suivant les prescriptions du fabricant, y compris dans l'utilisation de tous les accessoires et fixations préconisés. Dans le cas de cloisons alvéolaires, les semelles seront réalisées en sapin traité fongicide et insecticide.

La pose des doublages isolants et cloisons de distribution s'effectuera après la pose des revêtements de sols scellés et avant la pose des revêtements de sols collés.

Les renforts pour appareils sanitaires seront mis en place en coordination avec l'entreprise de PLOMBERIE - SANITAIRE.

9.0.1.0.5. Cas des parois derrière gaines de fumée

Destinées à la mise en place d'un appareil de chauffage au bois (largeur 1 m. de part et d'autre du conduit).
Doublages : ils seront toujours réalisés en panneaux compactés laine de roche + panneau de plâtre MO ou panneau de plâtre MO (exemple STUCAL) sur ossature métallique et doublage isolant en laine de roche rigide.

Cloisons : Remplacement des cloisons placopan par cloisons sur ossature métallique plaques de plâtre MO avec remplissage laine de verre ou laine de roche MO.

Variante : Cloison en carreaux de plâtre MO de 5 cm d'épaisseur.

NOTAS : 1. Aucun tube électrique ou fluide ne doit se situer dans cette zone de cloisons ou doublages.
 2. Finition par entoilage toile de verre + peinture acrylique.

9.0.1.0.6. Cas des carrelages scellés

Dans le cas de doublage dans des locaux devant recevoir un carrelage scellé, la partie de doublage située dans l'épaisseur du carrelage et de la forme et jusqu'à 2 cm au-dessus du sol fini sera réalisée selon le détail n° 9.0.1.0.1.

Les cloisons de distribution seront réalisées après la pose des carrelages. En cas d'impossibilité un patin en matériau totalement hydrofuge (béton, polystyrène extrudé) sera placé sous les cloisons comme ci avant.

9.0.1.0.7. Nettoyage

Après exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et menuiseries, en général de l'ensemble des ouvrages saisis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques.

Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot, ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

9.0.1.1. DOUBLAGE - ISOLATION

9.0.1.1.1. Complexes plaques de plâtre + polystyrène

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose, par encollage, de panneaux constitués d'une plaque de plâtre + un isolant polystyrène expansé type PLACOMUR Th de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- les reprises des joints par bandes et enduits,
- le traitement des angles par bandes armées,
- le calfeutrement systématique des vides en bas des plaques par laine de verre + enduit,
- la protection en pied de cloisons dans les pièces humides par bandes plastique à relevés verticaux
- collage à plein en périphérie des menuiseries extérieures.

Localisation :

- De 10 + 90 mm épaisseur :
 - Isolation des parois extérieures en béton de tous les logements.
 - Isolation toute hauteur dans garage contre refend sur cuisine du T52D.
- De 10 + 40 + 10 mm épaisseur :
 - Isolation du mur contre garage au RdC uniquement dans le T5 2D.

9.0.1.2. CLOISONS DE DISTRIBUTION

NOTA à la charge du présent lot :

Toutes les cloisons de distribution recevront les renforts métalliques nécessaires au support de divers appareils (lavabos)

Pour cela, l'entreprise devra coordonner sa mise en œuvre avec les entreprises des lots concernés (Menuisier, Plombier, Chauffagiste).

9.0.1.2.1. Cloisons de distribution alvéolaires

Fourniture et pose de cloisons de distributions composées de deux plaques de plâtre associées à une structure alvéolaire compris tous accessoires de fixation, clavettes, semelles, rails.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- les reprises des joints par bandes et enduits,
- le traitement des angles par bandes armées,
- le calfeutrement systématique des vides en bas des plaques par laine de verre + enduit,
- la protection en pied de cloisons dans les pièces humides par bandes plastique à relevés verticaux

Localisation :

- Type PLACOPAN de 50 mm épaisseur :
 - pour l'ensemble des cloisons cotées 5 aux plans.

9.0.1.2.2. Cloisons de distribution avec ossature métallique

Fourniture et pose de cloisons de distribution composées de plaques de plâtre fixées sur ossature métallique avec ou sans isolant, suivant indications ci-dessous, compris tous accessoires, coupes, fixation des divers éléments, liaisons avec les huisseries façon d'angle etc.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- les reprises des joints par bandes et enduits,
- le traitement des angles par bandes armées,
- le calfeutrement systématique des vides en bas des plaques par laine de verre + enduit,
- la protection en pied de cloisons dans les pièces humides par bandes plastique à relevés verticaux.

- Les cloisons des salles de bains seront réalisées avec des plaques hydrofuges type PPM
- Cas des appareils sanitaires suspendus : pose de cadre métallique spécial, type PLACOSTIL ou équivalent, selon prescriptions du fabricant. (fourniture par le lot 12.0.)
- Un renfort acoustique sera réalisé dans certaines cloisons par une laine de verre de 45 mm épaisseur. (Voir positions aux plans)

Epr. Cloison	Plaque de plâtre			Ossature Métallique	Isolant		* Localisation
	Réf.	Nb *	Epr. (en mm)	Epr.	Réf.	Epr.	Voir légende aux plans
72/48 mm	BA	1	13	48 mm	Laine de verre	45 mm	Cloisons cotées 7 aux plans : - Encloisonnement de l'escalier bois au niveau 1 des T5. - Entre Rangement et escalier au niveau 1 des T5.

* Nombre de plaques par parement

9.0.1.3. PLAFONDS

NOTA : Dans le cas de plénum importants prévoir une ossature primaire.

9.0.1.3.1. Plafonds sur ossatures métalliques non démontable

Fourniture et pose de plafonds constitués de plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique, fixée sous pannes ou sous dalle BA suivant destination, avec ou sans isolant suivant indications ci-dessous, compris tous accessoires de fixation tels que les tiges filetées pour hauteur supérieure à 1.00 m, suspente, rails, réglage des niveaux et planéité, etc.

Les travaux comprendront également :

- les coupes, découpes et calages,
- la reprise des joints et cueillis par bandes et enduits, selon détail n° 9.0.0.01.
- le traitement des angles par bandes armées,
- le calfeutrement entre plafond et murs (étanchéité à l'air) par enduit à placo et bandes armées.

NOTA : (obligatoire : DTU 25.42 de décembre 1989)

1.) PLAFONDS COMPRENANT :

- 1 ossature métalliques type Placostil ou équivalent.
- 1 plaque de plâtre BA 13.

* Localisation :

- Au Rez-de-Chaussée dans les cuisines des T4.
- A l'étage en parties horizontales dans les T4 et T5
- A l'étage en parties rampantes au dessus des escaliers dans les T5.

2.) JOUES VERTICALES COMPRENANT :

- 1 ossature métallique type Placostil ou équivalent.
- 1 plaque de plâtre BA 13
- * Localisation :
 - Pour retour et habillage de poutre au RdC, dans les cuisines des T4.
 - Pour le rattrapage des différences entre les hauteur des plafonds horizontaux et sous rampants à l'étage dans les T5

9.0.1.4. TRAVAUX ANNEXES

9.0.1.4.1. Pose de cadres d'huissieries

Mise en place et fixation des cadres d'huissieries métalliques fournis par le lot 5.3.

- * Localisation :
 - Implantation suivant les plans architecte

9.0.1.4.2. Gains Techniques en placopan de 50 mm épaisseur

Fabrication et pose de gains techniques en Placopan de 50 mm épaisseur ou équivalent, sur les 4 faces Mise en œuvre suivant notice technique du fabricant.

- * Localisation :
 - Pour l'ensemble des gains techniques verticales dans tous les logements.

9.0.1.4.3. Habillages de murs en plaques de plâtre

L'entrepreneur devra la fourniture et la réalisation d'un habillage des maçonneries en plaques de plâtre BA13, collées par plots sur parois.

- * Localisation :
 - Sur la totalité des murs d'échiffres dans tous les logements.
 - Sur le mur en aggios dans la SdB et le WC au Niveau 1 du T5 2D.

9.0.1.4.4. Cloisons séparatives acoustiques entre logements T4 et T5 : Epaisseur 200 mm

Fourniture et pose de cloisons séparatives acoustiques de logements composées de 2 demi-cloisons indépendantes, délimitant un vide de construction garni par un matelas de laine minérale. Chaque demi-cloison est constituée d'une ossature métallique et de 2 plaques de plâtre Prégydro BA 13 vissées à joints croisés sur une même face de cette ossature.

- Les travaux comprendront également :
- les coupes, découpes et calages
 - les reprises des joints par bandes et enduits
 - utilisation de plaques type "PRÉGYDRO" pour les pièces humides
 - utilisation d'un joint souple d'étanchéité en mousse (cellules fermées) permettant d'assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air entre l'ossature des cloisons et la maçonnerie (en pied de cloisons)
 - Liaison des cloisons séparatives acoustiques avec le mur de façade: (voir détail DT 9/19)
 - utilisation d'un joint souple pour coupure thermique pour la liaison entre le mur de façade et la cloison séparative.
 - Utilisation de cornière 30 x 35 sur la hauteur de la cloison

- * Localisation :
 - Pour l'ensemble des cloisons séparants les logements T4 et T5 du bloc A.

9.0.2. PEINTURE

9.0.2.0. GENERALITES

Qualité des produits

Les entreprises indiqueront dans leur offre la qualité et la marque des peintures qu'elles comptent employer.

Le présent C.C.T.P. indique des peintures de marque (.....), toutefois avant toute exécution de travaux l'entrepreneur pourra proposer pour accord, sa marque de peinture au maître de l'ouvrage et au maître d'œuvre, marque qui sera de réputation solidement établie (CORONA, TOLLENS, ASTRAL, GAUTHIER - SIKKENS - SIGMA - LA SEIGNEURIE).

Echantillons

A la demande du Maître d'œuvre, tous les échantillons nécessaires aux choix des teintes et à l'aspect final des différentes peintures seront fournis au chantier, sur les matériaux sur lesquels doivent être réalisés les travaux.

Dans le cas où une marque différente a été utilisée, l'entrepreneur devra fournir le tableau de correspondance des teintes avec le choix de base.

L'entrepreneur devra procéder à toutes les retouches et mises au point de ces échantillons jusqu'à l'accord définitif du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre.

Contrôles, préparations et mises en œuvre

L'ensemble devra s'assurer que pour l'ensemble de son travail il n'y aura pas d'incompatibilité entre les supports et les produits employés. Dans le cas où des ouvrages métalliques seraient livrés avec une protection anti-rouille déjà exécutée, l'entrepreneur procédera à un examen et s'assurera de la compatibilité des peintures avec les produits anti-rouille appliqués, et le cas échéant, signalera au maître d'œuvre les maifaçons qui devront être reprises.

Il sera du, sans avoir à le rappeler à la désignation des ouvrages :

- les dégraissages, brossages, ponçage, masticage et époussetages de l'ensemble des subjectiles
- les couches d'impression, notamment :
- couche d'impression isolante sur les ouvrages en béton ou en ciment,
- les nœuds des résineux devront être isolés à la gomme laque,
- couche de primaire au minium de plomb ou au chromate de zinc sur l'ensemble des éléments en métal ferreux ou non ferreux le nécessitant, et ce, avant la pose de ces ouvrages et raccords nécessaires après pose.
- emploi d'échelles et échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux.
- pose et repose des béquilles,
- repose des éléments de menuiserie après peinture sera due par l'entreprise du présent lot et sera effectuée avec soin. Si les éléments de menuiserie sont détériorés, leur réfection sera due par l'entreprise.

NOTAS :

1. Un modèle de certificat devra être fourni avant l'exécution des travaux. Le certificat définitif devra être fourni après application des produits avec les D.O.E.
2. Prévoir de préférence peinture au pistolet sur huisseries métalliques (chantiers importants).

Protections, nettoyages et retouches

L'entrepreneur assurera
 - la protection de ses matériaux avant et après la pose et ce pendant toute la durée du chantier, contre toute dégradation qui pourrait être causée par l'intervention des autres corps d'état

L'entrepreneur devra
 - en cours d'exécution des travaux de peinture, la protection de l'ensemble des ouvrages des autres corps d'état, les retouches nécessaires demandées par le maître d'œuvre après le passage de tous les autres corps d'état,
 - les nettoyages complets en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincailleries, plomberie, électricité (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc.)

Garanties

Toutes les peintures d'imperméabilisation des façades (système 12, 13, 14) devront être couvertes par les garanties décennales légales. En complément l'entreprise produira les garanties complémentaires contractuelles apportées par le fabricant et incluses dans les propositions exemple : garantie solidaire applicateur / fabricant couvrant les désordres éventuels (à préciser) durant 10 ans. Le choix du maître d'ouvrage quant au produit pourra être fonction de des garanties

9.0.2.1. PREPARATION DES SUPPORTS

Etat des supports (béton, mortier)

9.0.2.1.1. Enduits pelliculaires sur plafonds et murs

Exécution d'un enduit pelliculaire gamissant après brossage, époussetage, égrenage et éventuellement impression spéciale

1) Dégrossissage sur béton lisse à 1 passe

- * Localisation :
 - Plafonds des pièces sèches recevant de la gouttelette
 - Plafonds dans chambres 3 & 4 des T5
 - Sous rampants d'escaliers des T5

2) Dégrossissage + enduit repassé sur béton lisse 2 passes

- * Localisation :
 - Plafonds béton des locaux recevant des peintures (Buanderie, cuisine)
 - Parois béton séparatives entre logements.

NOTA : aucun enduit ne sera appliqué à l'emplacement des faïences

9.0.2.2. PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES

Y compris préparations, brossage, époussetage, si nécessaire égrenage, rechampissages et toutes sujétions de couleurs suivant le choix de l'architecte

9.0.2.2.1. Peintures glycérophthaliques ou acryliques

Travaux de peinture comprenant
 - Imprégnation des fonds
 - Enduit non repassé
 - Ponçage et époussetage
 - 2 couches de peinture satinée (intermédiaire et finition)

- * Localisation :
 - plafonds des cuisines, bains, WC et buandere
 - murs des cuisines, bains, WC et buandere

9.0.2.2.2. Peintures " gouttelettes "

Travaux de peinture comprenant
 - Imprégnation des fonds dito ci-avant.
 - Projection de gouttelettes fines et jointives.

- * Localisation :
 - plafonds des pièces sèches :
 - chambres,
 - séjours,
 - entrées,
 - rangements.

9.0.2.2.3. Peintures acryliques

Travaux de peinture comprenant :
 - impression des fonds non prépeints
 - 2 couches de peinture type LUCITE aspect brillant

- * Localisation :
 - Sur l'ensemble des menuiseries bois intérieures.
 - Sur cadres d'ouvertures dans bardage bois.

9.0.2.2.4. Peinture époxy / polyuréthane

Travaux de peinture comprenant :
 - impression type EPOXY
 - peinture 2 couches polyuréthane aspect brillant

- * Localisation :
 - Sur l'ensemble des serrures :
 - portes de garages sur 1 seule face.
 - huisseries de portes.
 - dauphins,
 - barreaudage au dessus des portes d'entrées
 - canalisations apparentes.

9.0.2.2.5. Lasure sur bois

Travaux de peinture comprenant :
 - impression.
 - peinture lasure incolore

- * Localisation :
 - Sur l'ensemble des éléments en intérieur en bois rouge :
 - châssis intérieur dans les T5, tablettes, lisses, encadrements.

9.0.2.2.6. Retouches de finition peinture

Retouches de finition peinture comprenant
 - La protection des Ouvrages environnants.
 - Les ponçages légers.
 - Peinture vernis en reprise suivant la finition.
 - Réchamps et toutes sujétions

Les parties de parois non satisfaisantes seront reprises, entraînant la reprise totale du panneau

9.0.3. TENTURES

9.0.3.1. IMPRESSION

Exécution d'une couche d'impression avec une peinture glycérophtalique avant application des papiers sur les surfaces débarrassées de toutes souillures et graffitis.

* Localisation :

- Toutes les parois verticales à tapisser.

NOTA : Impression limitée aux parois avec finition plâtre cartonné (cloisons, doublages et éventuellement plafonds)

9.0.3.2. POSE DE PAPIER TENTURE

Pose de papier tenture à joints vifs, compris coupes, arasements et toutes sujétions. Utilisation de colles selon les prescriptions du fabricant de papiers peints.

* Localisation :

- Toutes les pièces sèches des logements

9.0.3.3. FOURNITURE DE PAPIER TENTURE

Fourniture de papier peint (en rouleau de 10 ml), dans la gamme des fabricants selon choix du maître d'ouvrage

La facturation interviendra sur la base des prix du fabricant affectés d'un coefficient de 1.20.

Les surfaces à prendre en compte seront de **4.00 m² par rouleau** de 10 mètres de long, sauf cas particulier de hauteurs supérieures à 2.50m ou de coupes biaisés.

Le décompte sera établi avec le nombre total de rouleaux prévus au devis initial.

PREVISION DE BASE :

- Marque GEPE FRANCE
Collection ACTUELLE
Grammage 150/180 gr.

* Localisation :

- Pour murs des pièces sèches.

9.0.4. DIVERS

9.0.4.1. NUMEROTAGE

- 1) FOURNITURE ET POSE DE NUMEROS PLASTIQUES COLLES
Hauteur : 6 cm

* Localisation :

- pour porte d'entrée de chaque appartement.

9.0.5. NETTOYAGE

En complément des nettoyages généraux et particuliers, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution du nettoyage de mise en service, conformément au D.T.U. 59, titre 2.

Ce nettoyage sera exécuté en fin de chantier après passage de tous les autres corps d'état et comprendra le nettoyage soigné des vitres, appareils, carrelages, faïences et des sols.

* Localisation :

- L'ensemble des locaux et logements de tous les bâtiments.

9.1. ISOLATION

9.1.0. GENERALITES

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être équivalents d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

La mise en œuvre des matériaux isolants sera effectuée de manière à respecter rigoureusement les ventilations des sous faces de toiture, lorsqu'il y a nécessité d'un pare vapeur, celui-ci sera continu.

Les couches seront les plus régulières possible, les épaisseurs demandées se comprennent après tassement et sont données en hauteur minimum. Il ne devra subsister aucun vide à la périphérie des bâtiments et autour des pénétrations telles que gaines V.M.C., ventilations de chutes etc.

L'accès aux combles sera possible par des trappes en plafond.

Un examen à la caméra infrarouge pourra être effectué par le maître d'ouvrage au cours du 1er hiver de fonctionnement. En cas d'anomalies constatées, l'entrepreneur devra apporter toutes les modifications et compléments pour obtenir les résultats escomptés.

Les résistances thermiques fixées aux différents articles constituent un minimum sur la base des λ et épaisseurs prévues.

Si le produit proposé présente un λ de qualité inférieure, l'épaisseur prévue devra être augmentée sans supplément de prix pour obtenir le K demandé, sous réserve de l'accord préalable du maître d'œuvre et de la prise en charge éventuelle par l'entreprise du coût de l'augmentation de hauteur des arrêts d'isolation (cas d'isolant projeté).

NOTA : Le cheminement technique est prévu dans les combles perdus au lot charpente.

9.1.1. ISOLATION DEROULEE

9.1.1.1. Laine de verre

Fourniture et mise en place de laine de verre type ISOVER IBR ou équivalent déroulée
 Epaisseur uniforme : 200 mm
 Réaction au feu PCS : 225 K cal/kg
 Classement : incombustible MO
 Résistance thermique : R = 5.0 m² °C/W

* Localisation :

- Sur l'ensemble du plafond en partie rampante des T5 sous charpente, y compris collé verticalement sur les joues

9.1.2. ISOLATION PAR INSUFFLATION

9.1.2.1. Laine de verre

Fourniture et mise en place par insufflation mécanique de laine de verre soufflée épaisseur uniforme 300 mm après tassement

- Type ISOLENE VERT de chez ISOVER ou équivalent
 Interposition entre isolant et dalle d'un film polyane de 150 microns
 Réaction au feu PCS : 225 K cal / kg.
 Classement : incombustible MO
 Résistance thermique : R = 5.00 m² °C/W - K = 0.19 m² W/°C m²

* Localisation :

- Sur l'ensemble des plafonds horizontaux sous charpente au niveau 1 des T4 et T5.

0406 AF ST A

BAC PROFESSIONNEL		
AMENAGEMENT		
FINITIONS		
Session	Code	Feuille
2004	DT	3/19

DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL
9.0.1 Doublages - Cloisons - Plafonds				
9.0.1.1 Doublage / Isolation				
9.0.1.1.1 Complexes plaques de plâtre + polystyrène				
Type PLACOMUR TH ou équivalent. Suivant CCTP.				
9.0.1.1.1.1 - de 10 + 80 + 10 mm épaisseur - R = 2,15 m²C/W				
Surface :				
Doublages des murs extérieurs :				
Bloc A :				
T4 1A :				
Rez-de-chaussée :				
(2.70+8.50+7.90+3.40+2.70)*2.50 ->J	M2	63,00		
à déduire :				
- 1.40*2.09 ->J	M2	-8,78		
- 0.85*0.90 ->J	M2	-0,76		
Rez-de-jardin :				
2.00*4.20 ->J	M2	8,40		
((4.20+4.80)/2)*1.80 ->J	M2	8,10		
à déduire :				
- 1.00*3.00 ->J	M2	-3,00		
Niveau 1 :				
((3.40+4.20)/2)*2.65 ->J	M2	10,07		
(2.70+8.50+7.85+3.30)*2.50 ->J	M2	55,87		
à déduire :				
- 0.85*1.16 ->J	M2	-3,94		
J->M	M2	128,96		
T4 2A :				
Reprendre :	J->M	M2	128,96	
T5 3A :				
Rez-de-chaussée :				
(5.20+3.15+6.80)*2.50 ->K	M2	37,88		
(1.60+2.00)*1.30 ->K	M2	4,68		
à déduire :				
- 2.30*0.96 ->K	M2	-2,21		

DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL
Rez-de-jardin :				
- 1.40*2.09 ->K	M2	-5,85		
2.00*4.20 ->K	M2	8,40		
((4.70+4.20)/2)*1.80 ->K	M2	8,01		
à déduire :				
- 1.00*3.00 ->K	M2	-3,00		
Niveau 1 :				
(3.20+5.20+4.70+9.00*2+3.00*2)*2.50 ->K	M2	92,75		
((4.00+3.20)/2)*2.10 ->K	M2	7,56		
à déduire :				
- 0.85*1.16 ->J	M2	-2,96		
- 1.00*2.00 ->K	M2	-2,00		
- 1.05*1.46 ->K	M2	-3,07		
K->M	M2	140,19		
M->V	M2	398,11		
Bloc B :				
T5 1B :				
Reprendre :	K->N	M2	140,19	
T4 2B & B 3 :				
Reprendre :	J*2->N	M2	257,92	
N->V	M2	398,11		
Bloc C :				
T4 1C & 2C :	J*2->O	M2	257,92	
O->V	M2	257,92		
Bloc D :				
T4 1D :	J->P	M2	128,96	
T5 2D :	K->P	M2	140,19	
Garage :				
((4.20+5.60)/2)*4.30 ->P	M2	21,07		
P->V	M2	290,22		
V->Z	M2	1344,36		
9.0.1.1.2 - de 10 + 40 + 10 mm épaisseur - R = 1,10 m²C/W				
Surface :				
Bloc D :				
T5 2D :				
Cuisine :				
3.80*2.50 ->Z	M2	9,50		
9.0.1.2 Cloisons de distribution				

DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL
9.0.1.2.1 Cloisons de distribution alvéolaire				
- Type Placopan ou équivalent - De 50 mm épaisseur Suivant CCTP.				
Surface :				
Bloc A :				
T4 1A :				
Rez-de-chaussée :				
(8.50+2.65+2.00+0.50+0.85)*2.50 ->J	M2	36,25		
à déduire :				
- 0.83*2.04 ->J	M2	-5,08		
Niveau 1 :				
3.70+2.10+2.70+0.60*2+4.90+3.10+4.00 ->A	ML	21,70		
A*2.50 ->J	M2	54,25		
à déduire :				
- 0.83*2.04 ->J	M2	-6,77		
- 0.73*2.04 ->J	M2	-1,49		
J->M	M2	77,16		
T4 2A :				
Reprendre :	J->M	M2	77,16	
T5 3A :				
Rez-de-chaussée :				
(4.90+2.00+3.10+0.85)*2.50 ->K	M2	27,13		
à déduire :				
- 0.83*2.04 ->K	M2	-5,08		
Rez-de-jardin :				
3.00*2.50 ->K	M2	7,50		
à déduire :				
- 0.83*2.04 ->K	M2	-1,69		
Niveau 1 :				
(8.50+1.60*2+1.75+3.00+1.00*2)*2.50 ->K	M2	46,13		
à déduire :				
- 0.83*2.04 ->K	M2	-10,16		
- 0.73*2.04 ->K	M2	-1,49		
K->M	M2	62,34		
M->V	M2	216,66		
Bloc B :				
T5 1B :				
Reprendre :	K->N	M2	62,34	
T4 2B & 3B :				
Reprendre :	J*2->N	M2	154,32	
N->V	M2	216,66		
Bloc C :				
T4 1C & 2C :				

DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL
Reprendre :	J*2->O	M2	154,32	
O->V	M2	154,32		
Bloc D :				
T4 1D :				
Reprendre :	J->P	M2	77,16	
T5 2D :				
Reprendre :	K->P	M2	62,34	
P->V	M2	139,50		
V->Z	M2	727,14		
9.0.1.2.2 Cloisons de distribution avec ossature métallique				
- de 72/48 mm épaisseur Suivant CCTP.				
Surface :				
Bloc A :				
T5 3A :				
Niveau 1 :				
((4.30+3.00)/2)*3.80 ->J	M2	13,87		
2.10*3.90 ->J	M2	8,19		
2.60*4.00 ->J	M2	10,40		
à déduire :				
- 0.70*0.70 ->J	M2	-0,49		
- 1.70*1.50 ->J	M2	-2,55		
J->V	M2	29,42		
Bloc B :				
T5 1B :				
Reprendre :	J->V	M2	29,42	
Bloc D :				
T5 2D :				
Reprendre :	J->V	M2	29,42	
V->Z	M2	88,26		
9.0.1.2.2.1 - Isolation laine minérale de 45 mm épaisseur				
Surface :				
/ reprendre Z dans CLOISONS / ->Z	M2	88,26		
PEINTURE/TENTURE/ISOLATION / Doublages Plafonds / distribution / ossature métallique				
Z=88,26 M2:				
\ soit:				
V				
Z				

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9.0-9.1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
9.0.1.3 Plafonds					
9.0.1.3.1 Plafonds sur ossature métallique non démontable					
Suivant CCTP.					
9.0.1.3.1.1 - En parties horizontales					
Surface :					
Bloc A :					
T4 1A :					
Rez-de-chaussée :					
Cuisine :					
Niveau 1 :					
		2.60*1.30->J	M2	3,38	
		7.80*4.20->J	M2	32,76	
		4.70*4.40->J	M2	20,68	
		J->M	M2	56,82	
T4 2A :					
Reprendre :		J->M	M2	56,82	
T5 3A :					
Niveau 1 :					
		5.20*3.80->K	M2	19,76	
		3.20*4.80->K	M2	15,36	
		K->M	M2	35,12	
		M->V	M2	148,76	
Bloc B :					
T5 1B :					
Reprendre :		K->N	M2	35,12	
T4 2B & 3B :					
Reprendre :		J*2->N	M2	113,64	
		N->V	M2	148,76	
Bloc C :					
T4 1C & 2C :					
Reprendre :		J*2->O	M2	113,64	
		O->V	M2	113,64	
Bloc D :					
T4 1D :					
Reprendre :		J->P	M2	56,82	
T5 2D :					
Reprendre :		K->P	M2	35,12	
		P->V	M2	91,94	
		V->Z	M2	503,10	
	M2			503,10	

Cabinet LEVADOUX

Le 13-09-99 - Page 5

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9.0-9.1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
9.0.1.3.1.2 - En parties rampantes					
Surface :					
Bloc A :					
T5 3A :					
Niveau 1 :					
Escalier :					
		2.00*4.00->J	M2	8,00	
		1.00*2.00->J	M2	2,00	
		J->V	M2	10,00	
Bloc B :					
T5 1B :					
Reprendre :		J->V	M2	10,00	
Bloc D :					
T5 2D :					
Reprendre :		J->V	M2	10,00	
		V->Z	M2	30,00	
	M2			30,00	
9.0.1.3.1.1 - Joints verticales					
Surface :					
Bloc A :					
T4 1A :					
Rez-de-chaussée :					
Cuisine :					
		2.50*0.50->J	M2	1,25	
		J->M	M2	1,25	
T4 2A :					
Reprendre :		J->M	M2	1,25	
T5 3A :					
Niveau 1 :					
		1.00*1.00->K	M2	1,00	
		K->M	M2	1,00	
		M->V	M2	3,50	
Bloc B :					
T5 1B :					
Reprendre :		K->N	M2	1,00	
T4 2B & 3B :					
Reprendre :		J*2->N	M2	2,50	
		N->V	M2	3,50	
Bloc C :					
T4 1C & 2C :					
Reprendre :		J*2->O	M2	2,50	
		O->V	M2	2,50	

Cabinet LEVADOUX

Le 13-09-99 - Page 6

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9.0-9.1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
Bloc D :					
T4 1D :					
Reprendre :		J->P	M2	1,25	
T5 2D :					
Reprendre :		K->P	M2	1,00	
		P->V	M2	2,25	
		V->Z	M2	11,75	
	M2			11,75	
9.0.1.4 Travaux annexes					
9.0.1.4.1 Pose des cadres d'huissieries					
Suivant CCTP.					
Nombre :					
Blocs portes dans cloisons :					
Blocs A/B/C/D :					
		3+33+17+3+13+7+7+3->Z	U	86	
	U			86	
9.0.1.4.2 Gaines techniques					
En Placopan de 50 mm épaisseur					
4 faces					
Suivant CCTP.					
Surface :					
Bloc A :					
T4 1A :					
R. de C :					
Niveau 1 :					
		2.50*(0.60*2+0.40*2)->J	M2	5,00	
		4.00*(0.90*2+0.40*2)->J	M2	10,40	
		J->M	M2	15,40	
T4 2B :					
Reprendre :		J->M	M2	15,40	
T5 3A :					
R. de C :					
Niveau 1 :					
		2.50*(0.60*2+0.40*2)->K	M2	5,00	
		3.50*(0.60*2+0.40*2)->K	M2	7,00	
		K->M	M2	12,00	
		M->V	M2	42,80	
Bloc B :					
T5 1B :					

BAC PROFESSIONNEL
AMENAGEMENT
FINITIONSSession 2004
Code DT
Feuille 5/19

0406.AF STA

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9.0-9.1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
Reprendre :		K->N	M2	12,00	
T4 2B & 3B :					
Reprendre :		J*2->N	M2	30,80	
		N->V	M2	42,80	
Bloc C :					
T4 1C & 2C :					
Reprendre :		J*2->O	M2	30,80	
		O->V	M2	30,80	
Bloc D :					
T4 1D :					
Reprendre :		J->P	M2	15,40	
T5 2D :					
Reprendre :		K->P	M2	12,00	
		P->V	M2	27,40	
		V->Z	M2	143,80	
	M2			143,80	
9.0.1.4.3 Habillage de murs en plaques de plâtres					
Plaques BA 13					
Collées par plots					
Suivant CCTP.					
Surface :					
Murs échiffres des logements :					
Blocs A/B/C/D :					
		((1.50+3.70)/2)*2.00->J	M2	5,20	
		2.50*1.20->J	M2	3,00	
		J*10->V	M2	82,00	
Bloc D :					
T5 2D :					
S. de bains et WC :					
		4.30*2.50->V	M2	10,75	
		V->Z	M2	92,75	
	M2			92,75	
9.0.1.4.4 Cloisons séparatrices avec ossature métallique					
Ep : 200 mm					
Suivant CCTP page 2/19					
Surface :					
Bloc A (entre T4 et T5) :					
			M2	50,70	
	M2			50,70	

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9 0-9 1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
9.0.2 Peinture					
9.0.2.1 Enduits pelliculaires					
Suivant CCTP.					
9.0.2.1.1 - Dégrossissage sur béton lisse à 1 passe					
Surface :					
Plafonds béton recevant gouttelettes :					
Blocs A/B/C/D :					
T4 1A & 2A / 2B & 3B / 1C & 2C / 1D :					
Séjour :					
		5,15*4,00 ->J	M2	20,60	
Dégagement :					
		1,85*1,10 ->J	M2	2,04	
		J*7 ->V	M2	158,48	
T5 3A / 1B / 2D :					
Séjour :					
		4,80*5,00 ->K	M2	24,00	
Dégagement :					
		2,10*1,10 ->K	M2	2,31	
Rangement :					
		2,30*1,00 ->K	M2	2,30	
Chambres 3 & 4 :					
		9,00*3,00 ->K	M2	27,00	
		K*3 ->V	M2	166,83	
		V ->Z	M2	325,31	
	M2	325,31			
9.0.2.1.2 - Dégrossissage sur béton lisse à 2 passes					
Surface :					
Plafonds béton recevant peinture :					
Blocs A/B/C/D :					
T4 1A & 2A / 2B & 3B / 1C & 2C / 1D :					
Buanderie :					
		2,50*2,55 ->J	M2	6,38	
Cuisine :					
		4,50*2,50 ->J	M2	11,25	
		J*7 ->V	M2	123,41	

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9 0-9 1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
T5 3A / 1B / 2D :					
Cuisine :					
		2,70*3,20 ->K	M2	8,64	
		K*3 ->V	M2	25,92	
Parois béton entre logements :					
Blocs A & B :					
		(4,20*2+8,40*2)*2,50 ->L	M2	63,00	
		L*2 ->V	M2	126,00	
Blocs C & d :					
		(4,20*2)*2,50 ->M	M2	21,00	
		M*2 ->V	M2	42,00	
		V ->Z	M2	317,33	
	M2	317,33			
9.0.2.2 Peintures intérieures et extérieures					
9.0.2.2.1 Peintures glycérophthaliques ou acryliques					
Comprenant :					
- 1 imprégnation des fonds.					
- 1 enduit non repassé.					
- 1 ponçage et époussetage					
- 2 couches de peinture satinée					
Suivant CCTP.					
Surface :					
Blocs A/B/C/D :					
T4 1A & 2A / 2B & 3B / 1C & 2C / 1D :					
Plafonds Cuisines/Bains/WC/Buanderies :					
		5,80*2,50 ->J	M2	14,50	
		1,80*3,00 ->J	M2	5,40	
		1,80*1,00 ->J	M2	1,80	
		2,60*2,50 ->J	M2	6,50	
Parois Cuisines/Bains/WC/Buanderies :					
		8,50*2+2,50*4+2,85*2+1,75*2+1,70*2 ->A	ML	39,60	
		0,70*2 ->A	ML	1,40	
		A*2,50 ->B	ML	102,50	
à déduire :					
		- 0,83*2,04*4 ->B	ML	-6,77	
		- 0,73*2,04 ->B	ML	-1,49	
		- 1,40*2,09 ->B	ML	-2,93	
		- 0,85*1,16 ->B	ML	-0,99	
		B ->J	M2	90,32	
		J*7 ->V	M2	829,64	
T5 3A / 1B / 2D :					

Sextant / Les toulais OPAC / Tranche 3		Lot : 9 0-9 1 - CLOISONS/PEINTURE/TENTURE/ISOLATION			
DESIGNATION	Un	Qté	P U	TOTAL	
Plafonds Cuisines/Bains/WC :					
		3,60*3,10 ->K	M2	11,16	
		2,50*1,75 ->K	M2	4,38	
		1,55*1,10 ->K	M2	1,71	
Parois Cuisines/Bains/WC :					
		3,10*2+3,60*2+2,45*2+1,75*2+1,55*2 ->C	ML	24,90	
		1,10*2 ->C	ML	2,20	
		C*2,50 ->D	M2	67,75	
à déduire :					
		- 0,83*2,04*3 ->D	M2	-5,08	
		- 2,30*0,96 ->D	M2	-2,21	
		- 0,85*1,16 ->D	M2	-0,99	
		D ->K	M2	59,47	
		K*3 ->V	M2	230,16	
		V ->Z	M2	1059,80	
	M2	1059,80			
9.0.2.2.2 Peintures gouttelettes					
Comprenant :					
- 1 imprégnation des fonds					
- 1 projection de gouttelettes fines et jointives					
Suivant CCTP.					
Surface :					
Plafonds pièces sèches :					
Blocs A/B/C/D :					
Sur plafonds béton :					
/ reprendre Z dans CLOISONS/					
PEINTURE/TENTURE/ISOLATION /					
Enduits pelliculaires / Dégrossissage sur					
béton lisse 1 passe					
Z+=325,31 M2:					
\ soit:					
/ reprendre Z dans CLOISONS/					
PEINTURE/TENTURE/ISOLATION /					
Doublages Plafonds / sur ossature					
métallique non démontable / parties					
horizontales					
Z+=503,10 M2:					
\ soit:					
/ reprendre Z dans CLOISONS/					
PEINTURE/TENTURE/ISOLATION /					
Doublages Plafonds / sur ossature					
métallique non démontable / parties					
rampantes					
Z+=30,00 M2:					
\ soit:					
à déduire :					
Peinture glycérophthalique :					

Session
2004
Code
DT
Feuille
6/19

0406 - AF ST A